

COMMUNE DE ST-JULIEN-DE-COPPEL  
AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ACTUALISATION DU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté municipal de la commune de St Julien de Coppel en date du 30 août 2017, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 25 sept 9h au 28 oct 2017 12h inclus.

Un dossier sera ouvert en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les éventuelles observations y seront consignées ou adressées par écrit par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, mairie de St Julien de Coppel.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sous format dématérialisé sera disponible sur le site de la commune [www.saintjuliendecoppel.fr](http://www.saintjuliendecoppel.fr), un lien direct permettra de consigner les observations.

Mr Gilles MARQUET a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie les jours et heures suivants :

- mercredi 27 sept 9h-12h
- samedi 14 oct 9h-12h
- samedi 28 oct 9h-12h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public en mairie et sur son site internet.